



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2021-36

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques doté d'un statut d'établissement administratif rattaché à une université ;

Vu l'arrêté du 24 juin 2021 portant nomination d'Hélène SURREL à la direction de l'IEP de Lyon ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florène Cotte, assistante en gestion de mobilité étudiante, à l'effet de signer au nom du directeur et dans la limite de ses attributions :

- Les contrats d'études (dit « learning agreement »)
- Les attestations de présence
- Les attestations d'inscriptions
- Les attestations relatives à l'acquisition de crédits ECTS
- Les attestations relatives à la moyenne cumulée sur deux semestres

Article 2 : Cette délégation s'applique pour les documents concernant des étudiants de troisième année et pour les étudiants internationaux.

Article 3 : Cette délégation prend effet au 1^{er} juillet 2021.

Article 4 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 1^{er} juillet 2021

La Directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

*1 exemplaire pour l'établissement
1 exemplaire pour l'intéressé, remis le
Signature*